Envoyé en préfecture le 12/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le
ID : 025-200023075-20250710-DEC_2025_50-AU

Pays de Maîche
Communauté de Communes

DÉCISION N°50-2025

Objet : Convention d'objectifs et de financement Subvention RPE (Missions renforcées, Bonus territoire)

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maîche ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- **Vu** la nécessité de conventionner avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs afin d'acter le bonus territoire CTG pour l'aide complémentaire versée au RPE,

DÉCIDE

- De signer la convention d'objectifs et de financement entre la CCPM et la CAF.

Le bonus territoire CTG est une aide complémentaire à la subvention RPE versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles.
Cet engagement se matérialise par la signature d'une convention territoriale globale.
Cette subvention de fonctionnement vise à :

- Maintenir un système favorable au développement des RPE pour améliorer le maillage territorial,
- Eviter les phénomènes de sur solvabilisation et permettre un rattrapage pour les RPE sous financés.

Le bonus territoire CTG est attribué à un équipement remplissant les conditions suivantes :

- Etre éligible à la subvention RPE,
- Etre soutenu financièrement par la collectivité territoriale ayant la compétence,
- Etre situé sur un territoire sur lequel une CTG a été signée entre la CAF et la collectivité locale

Le montant forfaitaire du bonus territoire CTG par ETP d'animateurs se monte à 12600.83€.

La présente convention de financement est conclue du 01/01/25 au 31/12/28.

Fait à Maîche, le 10 juillet 2025

Franck VILLEMAIN,
Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Maîche

Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche
Tél: 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

Transmise en Sous-Préfecture le : 10/07/25

250710_Dec_PC_2025_50_Signature convention objectifs et financement bonus RPE